Poitiers : Il se sert du Coran pour frapper sa femme

18/02/2011 à 12h00

Mostafa vit dans un autre monde. Cet Algérien de 43 ans, arrivé en France depuis huit ans, ne connaît que le Coran pour justifier tous ses actes, y compris les plus inqualifiables. Il frappe régulièrement Zara, un petit bout de femme de 37 ans drapé de noir, constamment recroquevillée sur sa peur.

En octobre dernier, le tribunal correctionnel avait condamné son mari pour les violences qu'il lui faisait subir. « *Même si votre femme ne vous obéit pas, vous ne tapez pas de dessus* », avait averti la présidente. Mostafa avait opiné du chef. Sauf que, à peine sorti de la salle d'audience, il avait menacé Zara de l'asperger d'essence, elle et leurs quatre filles, si elle portait plainte à nouveau. Les coups ont repris de plus belle.

Mercredi, profitant que le bus passait près du commissariat, Zara sort, et s'y réfugie avant de porter plainte. Elle décrit plusieurs scènes de violences, la dernière remontant à la nuit précédente. Hier, Mostafa est repassé devant des magistrats. Coup du sort pour lui, des magistrats à la greffière en passant par les avocates, il n'avait que des femmes face à lui. Enfermé dans son monde, arguant de voix venues de loin et sûr du droit que le Coran lui donne de frapper sur sa femme, il n'a pas cédé un pouce de terrain.

C'est le Coran qui dit qu'on a le droit de taper si elle n'obéit pas, c'est pas nous. C'est de la foi! », assure Mostafa.

Il a été condamné à trois ans de prison ferme avec, en plus, la révocation d'un sursis de huit mois. Il est parti en détention.

Centre Presse

(Merci à gudule)